

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1757**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Employé(e) familial(e) polyvalent(e)

Nouvel intitulé : Employé familial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

INSTITUT FEPEM DE L'EMPLOI FAMILIAL

Directeur de l'institut FEPEM, Directeur de l'institut FEPEM

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'employé(e) familial(e) polyvalent(e) exerce des activités liées à la tenue générale du domicile, au domicile de personnes âgées valides, d'enfants. Il (elle) : - Assure une cuisine familiale

- Veille à la sécurité de la personne, assure la prévention des accidents domestiques
- Assure l'entretien et l'hygiène du logement
- Assure l'entretien du linge
- Organise un programme de travail : méthode et organisation
- Accompagne dans sa vie quotidienne l'enfant
- Accompagne dans sa vie quotidienne la personne âgée valide

Connaissance et maîtrise des techniques liés à sept pôles de compétences : 1 - accompagnement de l'enfant ou de la personne âgée valide dans sa vie quotidienne, notamment soins et de toilettes de la personne âgée valide ou de l'enfant

2 - cuisine familiale : réalisation de la cuisine et des règles d'hygiène liés à la cuisine

3 - entretien : hygiène et entretien du logement

4 - méthode et d'organisation du travail

5 - sécurité, notamment prévention des accidents domestiques

6 - entretien du linge

7 - communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité est réalisée plus généralement dans le contexte du particulier employeur en emploi direct ou mandataire.

Employé(e) Familial(e), Aide à domicile.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes : 1 - Composante de connaissances théoriques et techniques dans les domaines suivants : comportement personne, entretien du cadre de vie, entretien du linge, cuisine et hygiène alimentaire, organisation et méthodes de travail, prévention-sécurité, hygiène-santé, relation-communication, spécificités de l'enfant et de la personne âgée (60% de la validation)

2 - Mise en application pratique dans le cadre de situations professionnelles réelles ou reconstituées réalisées au cours d'un stage pratique d'une durée de trois semaines (20% de la validation)

3 - Entretien d'explicitation avec le jury (20% de la validation)

La procédure de VAE s'effectue sur la base d'un dossier décrivant les activités, les mises en situation professionnelle et d'un entretien avec le jury (pour s'inscrire en VAE, le candidat devra pouvoir justifier de 1800 heures de pratiques professionnelles dans les trois dernières années).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | 50% de formateur, 50% de professionnel |

| | | | |
|---|---|---|--|
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2003 | X | | 50% de formateur, 50% de professionnel |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 1er janvier 2004, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 20 janvier 1998 publié au Journal Officiel du 5 février 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Certificat d'employé familial polyvalent'

Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation avec liste des sites

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Cette certification correspond à un indicateur de qualification de niveau 2 précisé dans les CCN :

- 3180 - Salariés du particulier employeur
- 3217 - Organismes d'aide à domicile ou de maintien à domicile

Pour plus d'informations

Statistiques :

820 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.institut-fepem.fr>

Lieu(x) de certification :

Institut FEPEM de l'emploi familial 26, rue du Pont Neuf
BP 136
61004 Alençon Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

De nombreux sites sont disponibles sur toute la France. Il est préférable de se renseigner directement auprès de l'Institut Fepem.

Certification suivante : Employé familial